TARIFS AIDE À LA PERSONNE

Tarif de base TTC, hors déduction d'une prise en charge (Prestation pour la Compensation du Handicap, Allocation Personnalisée d'Autonomie...) et hors conventionnements.

Au-delà d'un certain nombre d'heures d'intervention, possibilité d'alignement sur le montant horaire attribué par le Département dans le cadre de votre plan d'aide.

Tarifs TTC applicables à partir du 01/01/2021 TVA applicable : 5,5 %	< 25 h	26 h à 49 h	50 h à 74 h	+ 75 h			
Horaires semaine de 7h00 à 22h00 du lundi au samedi	25,94 € TTC (24,59 € HT)	25,20 € TTC (23,89 € HT)	24,22 € TTC (22,96 € HT)	23,12 € TTC (21,91 € HT)			
Frais de déplacements par kilomètre pendant la prestation	0,50 € TTC (0,47 € HT)						
Frais de gestion mensuels obligatoires	7,25 € TTC (6,87 € HT)						

Frais d'ouverture de dossier, facturés une fois lors de la création du dossier, 50 EUROS TTC

	Ménage conventionné	Actes essentiels de la vie quotidienne conventionné	Domplus	Dispositif Sortir +
Horaires semaine de 7h00 à 22h00 du lundi au vendredi	21,10 € TTC (20 € HT)	21,10 € TTC (20 € HT) [WE : 24,10 € TTC 22,84 € HT]	22,28 € TTC (21,12 € HT)	25,94 € TTC (24,59 € HT)
Frais de déplacements par kilomètre pendant la	non applicables	0,50 € TTC (0,47 € HT)	0,50 € TTC (0,47 € HT)	0,50 € TTC (0,47 € HT)
prestationFrais de gestion mensuels obligatoires		non applicables		

Horaires le 1^{er} Mai et 25 Décembre : majoration de 100 %

Horaires de 22h00 à 7h00 du lundi au dimanche, les dimanches et jours fériés non chômés : majoration de 25 %

- → Ces tarifs sont calculés chaque fin de mois civil en fonction du volume horaire facturé au client dans le mois civil en guestion.
- → Les tarifs sont établis dans le respect de l'arrêté du 15 décembre 2020 relatif aux prix des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile.
- → <u>Un devis gratuit</u> est établi systématiquement pour toute prestation, quel qu'en soit le montant, y compris si celui-ci est inférieur à 100 € TTC.
- → <u>Avantage fiscal</u>: France Présence étant déclarée par la Préfecture, vous pouvez bénéficier d'éventuels avantages fiscaux à hauteur de 50 % des sommes dépensées (art. 199 sexdecies du Code Général des Impôts).
- → <u>Franchises</u>: en cas de sinistres (détérioration, casse, ...) pour lesquels notre responsabilité est avérée, nous nous engageons à dédommager nos clients.

TARIFS AIDE MÉNAGÈRE

Tarifs TTC applicables à partir du 01/01/2021 TVA applicable : 10 %	< 25 h	26 h à 49 h	50 h à 74 h	+ 75 h	
Horaires semaine du lundi au samedi de 7h00 à 22h00	27,23€ TTC (24,75 € HT)	26,47 € TTC (24,06 € HT)	25,45 € TTC (23,14 € HT)	24,31 € TTC (22,10 € HT)	
Frais de déplacements par kilomètre	0,50 € TTC (0,45 € HT)				
Frais de gestion mensuels obligatoires	7,25 € TTC (6,59 € HT)				